



ASSOCIATION DU NOTARIAT FRANCOPHONE

Lettre d'information

N° 38
JUIN 2021



02 éditorial

LA VOIE FRANCOPHONE

du président de l'ANF Laurent Dejoie

03 événement

LA SOCIÉTÉ CIVILE, VECTEUR DE LA FRANCOPHONIE

05 ACTUALITÉS

07 VIE DES CHAMBRES

12 entretien avec...

AUDREY TCHERKOFF

présidente exécutive de
l'Institut de l'économie positive



De haut en bas, de gauche à droite:
conférence en ligne « Société civile et francophonie » ;
couverture du livre « Investissements à impact social en Afrique : 25
recommandations pour accélérer l'activité » ; nouveau programme d'appui
à la justice au Mali ; campagne d'enregistrements des enfants au Niger ;
Audrey Tcherkoff

éditorial

La voie francophone



Laurent Dejoie
Président de l'ANF

La Lettre d'information de l'ANF est éditée par l'Association du notariat francophone
60 bd de La Tour Maubourg
75007 Paris
www.notariat-francophone.org
contact : francophonie@notaires.fr

—
Directeur de la publication
LAURENT DEJOIE
Président de l'ANF

—
Responsable éditoriale
ANNE MARIE CORDELLE
01 44 90 30 00
anne-marie.cordelle.csn@notaires.fr

—
Rédaction en chef déléguée
ALAIN GRUMBERG
grumberg@futuringpress.com

—
Futuring Press
63 Ter, avenue Édouard-Vaillant
92100 Boulogne-Billancourt
+33 6 80 90 63 96
www.futuringpress.com

—
Photographies
FUTURING PRESS,
ANF, Chambres notariales...

—
Maquette
Jean-Sien Kin

—
Coordination d'impression
Pro Image COPY/NUMERIK
15 avenue du Général-Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Avec la fin programmée de la pandémie, le monde va reprendre une activité plus habituelle. Parallèlement à ce retour progressif à la normale, les questions de fond, économiques, sociétales, environnementales, et géostratégiques qui se posaient avant la pandémie vont reprendre de l'importance.

UN MONDE DIFFÉRENT

Nombre de comportements vont être durablement modifiés. Les coopérations internationales, les manières de produire, de consommer et de se déplacer, profondément affectées par la crise sanitaire, en porteront la marque. Le rebond attendu de la croissance va lui aussi influencer les relations socioéconomiques et politiques à venir.

VALEURS FRANCOPHONES

Dans cet environnement, la Francophonie a une carte à jouer. Présente sur tous les continents, représentante d'une approche spécifique pour aborder les relations internationales, la Francophonie doit tenir sa place et participer à tous les débats dont le 21^e siècle est le décor.

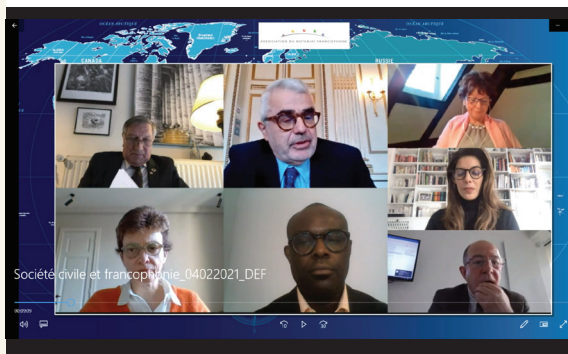
L'un des premiers enjeux est de promouvoir une alternative à la mondialisation débridée et sans contrôle. La régulation des échanges, les préoccupations sociales et environnementales, la diversité culturelle et juridique sont des valeurs reconnues et d'avenir.

Chacune des organisations francophones doit apporter sa contribution à ce travail et le notariat francophone doit être au premier rang.

La lecture de cette 38^e lettre de l'ANF montre qu'il en a les moyens et la volonté.

événement

La société civile, vecteur de la Francophonie



Le XVIII^e Sommet de la Francophonie se tiendra à Djerba en Tunisie à la fin de 2021. Forte de 88 États et gouvernements, elle rayonne sur les cinq continents et rassemble une population de plus de 300 millions de personnes ayant en partage la langue française. Aux côtés des institutions, la Francophonie est riche d'une multitude d'organisations et d'associations qui agissent quotidiennement dans tous les secteurs : économique, juridique, social, environnemental et culturel. Afin d'en montrer la diversité, l'Association du notariat francophone a organisé une conférence en ligne le 4 février 2021 consacrée à « **La société civile, vecteur de la Francophonie : atouts et limites** ».

Les propos des intervenants et leurs échanges avec les internautes ont montré la volonté commune de défendre et de consolider l'État de droit et la bonne gouvernance, de promouvoir les valeurs qui fondent la Francophonie. Tous s'accordent pour la développer dans toutes ses facettes. Les sociétés civiles (entreprises, associations, organisations, citoyens...) nourrissent l'espace francophone par leurs actions et lui assurent un avenir prometteur.

Verbatim...

BERNARD CAZENEUVE, ancien Premier ministre, président de l'IDEF, Institut international de droit d'expression et d'inspiration françaises.

- Pour garantir sa dynamique, la Francophonie doit créer un espace économique.
- Nous portons ensemble des valeurs fondamentales universelles de démocratie, de défense des Droits de l'Homme et du citoyen, d'éducation mais aussi d'égalité.

LAURENT DEJOIE, président de l'Association du notariat francophone,

- La société civile, c'est la vie sociale organisée indépendamment de l'État. La Francophonie est l'inverse de l'uniformité, c'est la diversité par nature. Les notaires sont aux premières loges de la société civile francophone. Ils le sont par la nature de leur activité, ils sont au cœur des familles, des entreprises, de l'économie, de la question de l'identité des enfants et du foncier. Nous sommes présents à toutes les étapes de la vie de citoyens.

JACQUES KRABAL, secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) qui regroupe 90 parlements.

- La société civile et les institutions francophones, dans leur diversité, doivent pouvoir coopérer, travailler ensemble et démontrer pour que la Francophonie est un espace de développement durable. Cette complémentarité s'exprime dans le partenariat entre l'APF et l'Association du notariat francophone autour des enfants sans identité.

MARIE RINFRET, protectrice du citoyen du Québec, vice-présidente de l'AOMF, Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie.

- L'AOMF compte une cinquantaine de membres provenant de 40 pays. Elle a pour mission principale de promouvoir le rôle de l'ombudsman et du médiateur dans la Francophonie et d'encourager le développement et la consolidation des institutions indépendantes de médiation dans l'espace francophone. (NDLR : Le respect des droits humains et de l'État de droit sont des remparts pour protéger les citoyens).

MARIE-LAURE DENIS, présidente en France de la CNIL, Commission nationale de l'informatique et des libertés, secrétaire générale de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP).

- L'association francophone des autorités de protection des données personnelles est un réseau institutionnel qui regroupe les CNIL de 21 pays francophones depuis 2007. Nos principaux objectifs sont de faire progresser le droit à la vie privée dans le monde et d'en promouvoir une vision francophone, c'est à dire centrée sur le droit des personnes.

AUDREY TCHERKOFF, présidente exécutive de l'Institut de l'économie positive.

- La Francophonie économique est en marche et peut se construire autour de valeurs démocratiques, sociales et environnementales. Lire aussi en page 12.

ROLAND PORTELLA, président de la CADE, Coordination pour l'Afrique de Demain.

- Les grands défis sont ceux de la transition écologique. Beaucoup d'organisations travaillent dans le développement durable, la construction et l'habitat durable, le traitement des déchets, etc. Elles essaient de créer des filières de métiers et des emplois mais elles butent sur le manque de moyens financiers et structurels. Des institutions francophones devraient les sponsoriser.

POUR VISIONNER LA CONFÉRENCE EN LIGNE :
<https://youtu.be/hqLUA4op0p4>

INVESTIR POUR L'AVENIR DE L'AFRIQUE

Le club économique de la CADE, Coordination pour l'Afrique de Demain, dirigé par Roland Portella, Claudie Lasserre et Urmine Gounongbe, a publié un livre blanc intitulé : « Investissements à impact social en Afrique : 25 recommandations pour accélérer l'activité ».



« LES DÉFIS POSÉS par les risques environnementaux et les urgences climatiques, par le développement des systèmes et infrastructures de santé, d'éducation, de formation professionnelle, de création d'emplois pérennes, de respect des droits humains et sociaux, restent encore immenses dans certaines parties du monde, en particulier

en Afrique. » Loin de considérer que l'action relève des seuls États et gouvernements, les auteurs considèrent que l'investissement à impact social et environnemental est une solution prometteuse, à charge pour les pouvoirs publics d'accompagner « la croissance de champions d'entreprises et d'infrastructures à impact en Afrique, qui sont créateurs d'emplois, promoteurs d'innovations sociales et de technologiques équitables ».

IDÉES EN STOCK - L'ouvrage comprend 25 recommandations et de nombreuses informations : les 10 secteurs prioritaires des investissements d'impact 2020/2030, un tableau synthétique d'investisseurs et d'organismes, des portraits d'entreprises et d'entrepreneurs...

Le Livre blanc « *Investissements à impact social en Afrique : 25 recommandations pour accélérer l'activité* », paru le 5 avril 2021 est disponible en écrivant à la direction de la CADE :

direction@afrique-demain.org

EN SAVOIR PLUS :
www.afrique-demain.org



UN NOUVEAU PROGRAMME D'APPUI À LA JUSTICE AU MALI

La cérémonie de lancement officiel du nouveau Programme d'appui à la justice au Mali, dit PAJM II, a eu lieu le 2 avril 2021 à Bamako. Son financement est assuré par l'Union européenne à hauteur de 7 millions d'euros sur une durée de 31 mois. Plusieurs notaires de l'Association du notariat francophone (ANF) assurent des formations.

LE PAJM II A POUR OBJET DE RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT et les capacités juridiques pour une justice plus rapide, indépendante et impartiale. Le programme, coordonné par Expertise France, vise notamment à améliorer l'accès des citoyens à la justice et le cadre de détention au Mali. De nombreuses organisations professionnelles sont associées :

- Le ministère de la Justice du Mali, l'Institut national de formation judiciaire, l'Ordre des notaires du Mali, la Commission nationale des droits de l'Homme ;
- L'ANF et en France : le Conseil supérieur du notariat (CSN), l'École nationale de la magistrature, le Conseil national des barreaux, l'École nationale des greffes, l'Ordre des huissiers, la Chambre nationale des Commissaires de Justice...
- et des organisations internationales : PNUD, CICR.

Plusieurs notaires de l'ANF et du CSN apportent leur expertise : Laurent Fritsch (acte de dépôt en pratique notariale, testaments en droit malien et en droit musulman, etc.) est le coordonnateur du projet aux côtés d'autres experts-formateurs : Aïssa Ndiaye (organisation et gestion d'une étude), Caroline Ginglinger (liquidation des successions et régimes matrimoniaux), Jean-Michel Boisset (acte authentique électronique), Christine Sol-Dourdin (cession d'entreprise), Jérôme Cesbron (société par actions simplifiées), Guillaume Bouvet (corrélation entre pacte d'actionnaires et statuts). Le PAJM appuie l'Ordre des notaires du Mali dans le renforcement de ses compétences.

SUCCÈS DE LA CAMPAGNE D'ENREGISTREMENTS DES ENFANTS AU NIGER

LES AUDIENCES FORAINES FINANÇÉES par l'OIF durant le second semestre 2020 dans la région de Zinder ont permis de délivrer des actes de naissance à 7 353 enfants et adultes selon des données fournies par le bureau de l'Unicef à Niamey. Dans les communes de Dogo (29 villages) et de Wacha (12 villages), 3 759 filles, 2 783 garçons et 811 femmes de plus de 18 ans ont ainsi été enregistrés sur les registres de l'état civil. Lire également en page 9.



vie des chambres

BELGIQUE

La signature numérique des documents sous seing privé est désormais possible en Belgique.

LA CRISE SANITAIRE DU « CORONAVIRUS » a obligé les notaires à accélérer plus encore les travaux autour de la numérisation. Suite au lancement de la procuration authentique à distance, introduite par le législateur en avril 2020, les notaires peuvent proposer depuis fin mars 2021 à leurs clients une nouvelle solution (proposée par la Fédération des notaires - Fednot) pour signer un document sous signature privée. Les clients et le notaire peuvent signer au moyen de leur carte eID ou d'itsme® tous documents ou actes sous signature privée, pour autant que

cela rentre dans le cadre d'un dossier de l'étude. Les documents pourront être signés par le notaire ou par les parties, en fonction de la nature du document (attestation, convention, etc.).

PROTECTION INTERNATIONALE DES ADULTES – Suite à la ratification de la Convention de La Haye du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes par la Belgique le 30 septembre 2020, cette convention est entrée en vigueur pour la Belgique le 1^{er} janvier 2021.

BROCHURE POUR LES « EXPATS » EN BELGIQUE – Le notariat belge a rédigé une brochure d'information à l'intention des citoyens étrangers qui souhaitent acheter un bien immobilier en Belgique. Cette brochure a été communiquée auprès de plusieurs organisations internationales basées en Belgique. Elle est disponible en anglais, français et néerlandais :

<https://www.notaire.be/acheter-louer-emprunter/publications/downloads/183>

BÉNIN

Changements à la tête de la Chambre des notaires du Bénin.

LA CHAMBRE DES NOTAIRES du Bénin a procédé au renouvellement de son bureau lors de son Assemblée générale électorale le 8 avril 2021 :

- Présidente : Gladys Édith O. Campbell, notaire à Cotonou.
- Vice-président : Christian Arsène Koukoui, notaire à Porto-Novo.
- Secrétaire : Marie Joséphine N'Goh, Notaire à Cotonou.
- Trésorière : Judith A. Assossou Quenum, notaire à Abomey.

CENTRAFRIQUE

La Chambre des notaires de Centrafrique s'est dotée d'un nouveau bureau.

En date du 19 avril 2021, la Chambre des notaires de Centrafrique a élu un nouveau bureau :

- Présidente : Loumandet Kassima Chrésia.
- Secrétaire général : Dondra Bassinga Christian Mathurin.
- Trésorier général : Bissard Justin.
- Syndic : Roosalem Lawson Gina.

vie des chambres

CONGO

Le notariat congolais et les autres professions juridiques envisagent de créer une organisation pour défendre leurs intérêts.

LA CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES du Congo a été honorée par la prestation de serment de quelques notaires et a pris langue avec la chancellerie à l'effet de revisiter les textes de loi sur le notariat, car il est aujourd'hui admis que la loi de 1989 est désuète et accuse d'un certain nombre de faiblesses.

Le notariat congolais, en concours avec les autres professions de la justice, à savoir les professions libérales, entend mener une objection tendant à mettre en place une structure ayant pour objectif de défendre les intérêts de ces professions.

La Chambre accompagne les services publics dans le cadre de différentes actions qu'elle met en place à l'effet de booster l'économie nationale. C'est ainsi que les notaires participent à ce processus au travers de différents actes qu'ils prennent et qui constituent, à n'en point douter, des efforts importants dans le développement du pays.

LIBAN

Malgré la situation difficile que traverse le Liban, le notariat libanais relève de multiples défis.

LE LIBAN ACTUELLEMENT fait face à plusieurs défis majeurs. Une crise économique importante, l'explosion du port de Beyrouth, qui a détruit une grande partie de la capitale, ainsi qu'une crise sanitaire due à la pandémie de la Covid-19. Le notariat libanais, malgré ce contexte, a fait preuve de beaucoup de résilience.

RECONSTRUCTION – Les notaires libanais, armés de leur courage et de leur bonne volonté, ont pu faire face à tous ces défis. Nos confrères et consœurs français, représentés par le Conseil supérieur du notariat (CSN) ont témoigné de beaucoup de solidarité et nous ont aidés tant financièrement que moralement. Il est indéniable que l'explosion du port de Beyrouth a causé des dégâts

aussi bien matériels que psychologiques. Le notariat français, grâce à son support et son aide, en collaboration avec la Fondation des notaires de France, a contribué à panser nos blessures : il a pris en charge la reconstruction des études endommagées, une preuve supplémentaire de la solidarité et du soutien dont il fait preuve depuis des années.

MODERNISATION – D'un autre côté, le Conseil des notaires au Liban, en partenariat avec les ministères concernés, poursuit son plan d'action qui vise la modernisation des transactions immobilières. Le conseil a présenté le projet de loi et collabore actuellement avec les informaticiens afin de connecter les différents départe-

tements concernés : registre foncier, études des notaires, départements des taxes et impôts.

EN BREF

- Le notariat libanais a participé à un comité juridique qui travaille sur la modernisation des lois du statut personnel (affaire assez compliquée et délicate dans un pays multiconfessionnel comme le Liban) ; cela comprend aussi des mesures qui pourraient être utiles pour les enfants sans papier et sans nationalité.
- Une nouvelle promotion de notaires a rejoint le corps notarial, et le conseil se prépare à lancer les formations nécessaires.

vie des chambres

MALI

L'Ordre des notaires du Mali a connu toute une série d'événements lors du premier semestre de l'année 2021.

NOUVEAUX NOTAIRES – Neuf nouveaux notaires, 5 notaires associés et 4 notaires individuels, ont prêté serment le 27 janvier 2021 devant la cour d'appel de Bamako en présence de la quasi-totalité des confrères. Le notariat malien compte désormais 6 SCPN, toutes ayant leur siège à Bamako. Un déjeuner a été organisé le 4 février 2021 en l'honneur des nouveaux confrères.

ACTUALITÉS – Plusieurs contacts ont été pris avec les autorités administratives et judiciaires, notamment le ministre de la

Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, le ministre des Domaines et des Affaires foncières, le Premier ministre, le directeur national des Domaines, le procureur général près de la Cour d'appel de Bamako et le premier président de ladite cour.

Parmi les autres initiatives, signalons :

- L'organisation d'une formation par vidéo conférence sur le thème : « La gestion d'un office notarial » qui a réuni une trentaine de notaires.
- Les rencontres avec le Projet d'Appui

à la Justice au Mali (PAJM) pour déterminer les modalités de la poursuite des formations.

- La tenue de rencontres avec l'Institut de formation judiciaire pour déterminer les conditions de la formation des nouveaux aspirants-notaires ;
- La cérémonie de remise de dons à la pédiatrie de l'hôpital Gabriel Touré de Bamako.

Nous déplorons également la perte cruelle de notre confrère Tidiane Dème, notaire à Bamako depuis 1985.

ILE MAURICE

La Chambre des notaires propose la création d'une plateforme numérique mondiale.

WEBINAIRE DE L'UINL SUR LE NUMÉRIQUE – Le notariat mauricien a participé le 23 avril 2021 au webinaire organisé par l'Union internationale du notariat (UINL) sur : « Le notaire à distance des parties ». À cette occasion, il a présenté un mémoire intitulé « Le notaire, tiers de confiance numérique : pour une (r) évolution digitale du notariat à l'international » contenant une proposition de création d'une plateforme numérique mondiale, sous l'égide de l'UINL. L'objet de cette plateforme serait de permettre aux notaires de tous les pays membres de l'Union :

- de signer des actes à distance, à l'international, par voie électronique sécurisée avec l'intervention de confrères étrangers ;
- et d'échanger des actes dématérialisés dans un environnement numérique sécurisé.

ACTIVITÉS – La Chambre des notaires a organisé conjointement avec la *Financial Intelligence Unit* des séances de formation sur la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi anti-blanchiment et les obligations accrues de connaissance du client (KYC).

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE – Le notariat mauricien a négocié auprès d'une compagnie d'assurance d'État une police d'assurance couvrant chaque notaire à hauteur de MUR 5 millions, remplaçant une obligation obsolète de fourniture d'un cautionnement de MUR 500 000.

À NOTER – Maurice est un État de droit mixte composé du Code civil napoléonien depuis 1806, avec adjonction graduelle de concepts de Common Law pendant la période britannique. Le notariat mauricien existe depuis 1730.

vie des chambres

NIGER

Les audiences foraines organisées au Niger dans le cadre du projet de la Francophonie intitulé « Pour des enfants francophones reconnus et détenteurs de leur acte d'état civil » sont un succès.

INITIÉ ET FINANCÉ COURANT 2020 par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) avec l'appui de l'Association du notariat francophone (ANF), ce projet avait pour objectif la délivrance de plus de 5 000 actes de naissance aux enfants de la région de Zinder et plus spécifiquement des départements de Mirriah et de Magaria.

UN EFFORT COMMUN – Mis en œuvre par des partenaires locaux à travers la Commission nationale des droits humains (CNDH), de l'état civil à travers leurs démembrements, du ministère de la Justice du Niger à travers sa direction de la Protection judiciaire juvénile et de l'Action sociale (DPJJ/AS), des organisations de la société civile, ce projet a connu la participation la Chambre nationale des notaires du Niger (CNND) section ANF-Niger qui a assuré sa coor-

dination par l'intermédiaire de deux de ses membres, Dodo Dan Gado Haoua et Wassiri Ibrahim Sidi Chaffa.

PARTICIPATION DE L'ANF – Cette participation de la CNND a été facilitée par Abdoulaye Harissou, secrétaire général de l'ANF qui, doit-on souligner au passage, est demeuré à nos côtés pendant toute l'activité. Durant plus de deux mois, sur la base d'un chronogramme établi par les parties prenantes et suivant une démarche participative consistant à se rapprocher des bénéficiaires du projet, les juges en charge de l'état civil aux côtés des notaires et de la DPJJ/AS Mme Fati Abdoulnassirou, ont sillonné tous les villages identifiés comme étant éligibles au projet. Une forte mobilisation a été observée à l'occasion de ces audiences et pour une première ce projet a largement dépassé le résultat

escompté (Lire également en page 5).

POURSUITE DES EFFORTS EN 2021 – Devant le satisfecit des autorités administratives et du ministère de la Justice, une nouvelle édition de ce projet pour l'année 2021 bénéficiant du financement de l'OIF en partenariat avec l'ANF a été initiée, toujours dans la région de Zinder, dans les communes de Dungass, Bouné et Gouna avec pour objectif l'établissement de 10 000 actes de naissance aux populations vulnérables, plus spécifiquement les enfants et en particulier les petites filles. Une mission exploratoire a été conduite par la commission « Image de marque » de la CNND par l'intermédiaire d'un de ses membres, Abder-Rhman Halidou Abdoulaye, en mars 2021. Ce projet a le mérite de mobiliser les acteurs de la chaîne autour d'objectifs communs.

QUÉBEC

L'aide médicale à mourir au Québec et au Canada a évolué. La Chambre des notaires du Québec exprime sa position.

LE 10 DÉCEMBRE 2015, la « Loi concernant les soins de fin de vie », contenant des dispositions permettant l'aide médicale à mourir, est entrée en vigueur au Québec. L'aide médicale à mourir devant aussi être décriminalisée, les modifications au Code criminel (de compétence fédérale) sont entrées en vigueur le 17 juin 2016. L'aide médicale à mourir est donc, depuis cinq

ans, une réalité bien acceptée au Québec, tant dans la population que dans les milieux soignants.

ADOPTION D'UNE NOUVELLE LOI – Le 17 mars 2021, la loi fédérale C-7 a été adoptée au Parlement du Canada. Cette loi est venue modifier certaines dispositions du Code criminel portant sur l'aide médicale

à mourir afin, notamment, d'éliminer le critère exigeant qu'une personne ne puisse demander l'aide médicale à mourir seulement si sa mort naturelle est raisonnablement prévisible. Cette loi est aussi venue permettre à certaines personnes de renoncer à l'avance au consentement final qui est exigé juste avant que l'aide médicale à mourir ne soit administrée. Le législateur

vie des chambres

fédéral n'a toutefois pas voulu se prononcer sur la possibilité que les personnes qui reçoivent un diagnostic de maladie grave, incurable et dégénérative (par exemple l'Alzheimer) puissent renoncer au consentement final exigé par la loi.

POSITION DU NOTARIAT QUÉBÉCOIS –

La Chambre des notaires du Québec milite pour un tel élargissement. Elle estime que les personnes recevant un diagnostic d'une maladie neurodégénérative devraient pouvoir, pendant qu'elles sont encore aptes juridiquement, demander l'aide médicale à mourir pour que ce soin leur soit administré au moment venu lorsqu'elles auront

perdu leurs facultés et ne pourront plus consentir à cette administration.

Pour connaître la position complète de la Chambre des notaires du Québec sur ce dossier, vous pouvez consulter son mémoire ici :

<https://bit.ly/3w33khp>

ROUMANIE

Les préoccupations du notariat roumain pour l'année 2021 s'inscrivent dans le contexte global de crise sanitaire.

LES MESURES DE DISTANCIATION sociale ont renforcé la légitimité des moyens de communication à distance dans les relations professionnelles. Pour l'heure, en Roumanie, ce changement de perspective s'est traduit par des investissements et les efforts nécessaires à la numérisation des bases de données des institutions publiques et des notaires. La situation exceptionnelle liée à la pandémie, a provoqué une évolution de la réglementation autorisant, par exemple, les tribunaux à conduire des

procédures judiciaires par des moyens de communication virtuelle.

NUMÉRISATION – La situation actuelle stimule les débats sur la perspective de réaliser des actes notariés à distance, une solution également retenue pour les procédures juridiques traditionnelles impliquant des éléments d'extranéité. Au vu de la situation, la position du notariat roumain a été et sera toujours la recherche d'un équilibre conciliant, d'une part, la flexibilité apparente de technologies

offrant des possibilités croissantes et, d'autre part, l'expérience pratique du contact humain direct. Le notariat roumain tient à préserver les fondements de la profession notariale en s'adaptant aux attentes normatives hétéroclites des pouvoirs publics confrontées à l'évolution permanente des facteurs politiques. Pour les notariats latins, qui connaissent les mêmes défis dans leur pays, la numérisation de la société contemporaine impose la recherche d'un équilibre préservant l'intérêt commun.

SÉNÉGAL

Tour d'horizon des activités de la Chambre des notaires du Sénégal au cours du premier semestre 2021.

DISCUSSIONS AVEC LES AVOCATS – Les réunions du bureau de la Chambre des notaires se sont tenues par vision conférence en raison de la pandémie de la Covid-19 qui sévit dans le monde. Dans le cadre de ces rencontres, le bâtonnier de l'Ordre des avocats et le

président de la Chambre des notaires ont magnifié les liens séculaires d'amitié et de partenariat entre les deux corporations. Les échanges ont permis de raffermir les relations professionnelles empreintes de cordialité, de courtoisie et de présence.

EN RÉSUMÉ :

- Il a été envisagé aussi de recréer l'inter-professionnalité bilatérale dans un souci de renforcement des capacités des membres des deux professions.

vie des chambres

- L'Ordre des avocats a eu une écoute attentive des préoccupations du notariat sénégalais en termes de respect des règles de bienséance dans le traitement des affaires concernant les notaires. À ce titre, un cadre de discussions est en cours d'élaboration, permettant de développer des synergies de protection et d'entraide mutuelle.
 - Enfin, l'Ordre des avocats s'est rendu disponible pour partager avec la Chambre des notaires, ses expériences en matière d'élaboration de programmes pédagogiques de formation de ses membres et d'assurance retraite.
- La société par actions simplifiée (SAS).
 - La fiscalité immobilière : constantes et évolutions récentes au Sénégal.

RÉVISION DES CODES DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION – La Chambre des notaires a participé le 23 mars 2021 à l'atelier de lancement des travaux de révision des codes de l'Urbanisme et de la Construction, organisé par le ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique. Le projet de révision a pour objectif général de prendre en compte les transformations induites par la croissance démographique, le développement urbain, et les changements socioéconomiques, technologiques et climatiques, ainsi que les réformes politiques et économiques.

CONFÉRENCE DE PRESSE – La Chambre de notaires a organisé une conférence de presse le 23 février 2021 à la

Maison de la presse « Babacar Touré ». Cette rencontre a donné l'occasion au président de s'entretenir avec les membres de la presse sur la vision et les objectifs du bureau, les relations avec la tutelle, le partenariat avec l'Association des journalistes chroniqueurs judiciaires, les nouvelles charges à pourvoir et la préoccupation permanente des populations sur la gestion du foncier. Cette opération de communication a été une réussite, ayant été relayée par tous les médias du pays. Elle a permis d'éclairer des zones d'ombres et de rétablir la réalité du fonctionnement et de l'environnement du notariat, pour une parfaite compréhension des citoyens.

À noter enfin que la Chambre des notaires du Sénégal a enregistré l'admission de 3 notaires associés et 2 notaires salariés.

FORMATION – Dans le cadre de ses séances de formation, la Chambre a organisé le 19 février 2021 et le 16 avril 2021 des séminaires de formation par webinar sur :

SUISSE

Procédure unifiée d'établissement des actes authentiques en Suisse

EN SUISSE, LES CANTONS sont compétents pour déterminer les modalités de la forme authentique sur leur territoire. Le droit des actes authentiques en Suisse est donc aujourd'hui marqué par les spécificités cantonales. Sur la base d'un mandat du Conseil fédéral, le groupe de réflexion a été chargé d'approfondir les questions juridiques liées à une harmonisation éventuelle de l'établissement des actes authentiques au niveau fédéral

et d'élaborer les principes directeurs et les explications correspondantes.

GRUPE DE RÉFLEXION – Dans le cadre de ses travaux, et au cours des trois dernières années, le groupe de réflexion a discuté l'étendue potentielle de l'unification et a développé divers modèles de réglementation, en respectant à tout instant la souveraineté organisationnelle et les pouvoirs de surveillance des cantons.

De plus, le groupe a accordé une attention particulière à l'interaction entre le droit cantonal, l'éventuelle future réglementation fédérale et le droit matériel privé fédéral. Les principes directeurs devraient pouvoir être appliqués au notariat indépendant (dit latin) ainsi qu'au notariat d'État. Le rapport du groupe de réflexion sera soumis fin mai 2021 et on attend avec impatience si certaines unifications auront lieu sur cette base.

entretien avec...

3 questions sur l'Institut de l'économie positive

Audrey Tcherkoff est la présidente exécutive de l'Institut de l'économie positive¹. Cet institut développe des modèles de société, d'entreprises et de territoires de demain avec les acteurs d'aujourd'hui.

Existe-t-il un modèle économique francophone ?

La Francophonie est une partie intégrante de l'économie positive et nous avons développé des outils qui permettent de mesurer la positivité des acteurs publics ou privés en s'axant sur les 3 piliers que sont les enjeux sociétaux, environnementaux et de gouvernance. Contribuer au développement de la Francophonie dans le monde est un enjeu essentiel. Nous travaillons beaucoup en Afrique. Le français est la seule langue parlée sur les 5 continents, elle est la 4^e langue sur Internet et la 2^e langue étrangère apprise dans les écoles. C'est un élément de fierté.

La **Fondation Positive Planète**, qui est à l'origine de la création de cet institut, a accompagné 11 millions de personnes en 21 ans d'existence ; elle travaille sur le sujet de la langue en développant des formations axées sur ce thème, notamment en Afrique.

Quelles sont les perspectives pour les économies des pays d'Afrique ?

Alors que l'Afrique connaissait une croissance

certaine, la pandémie de la Covid-19 a causé la première récession du continent depuis 25 ans (- 1,8 % en 2020 selon le FMI). Bien que l'Afrique compte moins de victimes que l'Europe ou les États-Unis, l'impact économique induit par la crise est réel :

40 millions de personnes risquent de tomber dans l'extrême pauvreté.

Dès lors, lutter contre la pandémie est une priorité pour relancer l'économie africaine. Cependant, la crise représente aussi une opportunité dont les pays pourraient tirer des bénéfices, notamment pour réorienter leurs économies vers des modèles plus positifs via l'investissement dans les secteurs de l'économie de la vie.

Quel rôle le droit joue-t-il ?

Le développement du droit ne peut être que positif afin d'accélérer la croissance économique du continent. Tout d'abord, il facilite l'investissement. Le flou juridique fait peur aux investisseurs, aux entrepreneurs car il casse le climat de confiance impérieux au développement de tout écosystème viable.

Or, cette confiance dans le respect des règles de droit est essentielle pour la protection de l'investissement et de l'innovation. Ensuite, le droit a un rôle majeur à jouer sur la gouvernance. En assurant la primauté du droit, et en encourageant l'ouverture et la transparence de l'État, les possibilités de corruption sont réduites et le climat est plus propice à la production, ainsi qu'à la croissance. Il apparaît en effet que les pays respectant le plus l'État de droit sont ceux dont la croissance est la plus forte.

Nous pouvons prendre l'exemple du Kenya, qui s'est doté d'un code de conduite pour les décideurs de l'administration publique et qui a renforcé les fonctions des organismes chargés du contrôle des comptes publics et dont la situation financière et économique demeure stable.

LIRE LA SUITE DE L'ENTRETIEN SUR :
notariat-francophone.org

EN SAVOIR PLUS :
www.institut-economiepositive.com

1. L'Institut de l'économie positive a été créé en novembre 2018 par la Fondation Positive Planet présidée par Jacques Attali.